

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Etaient Présents 41 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Alain TEULADE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ; Etienne SERNA à Pierre CASABONNE ; Maylis DEL PIANTA à David CORBIN ; Marylise BISTUE à Bernard UTHURRY ; Aurélie GIRAUDON à Raymond VILLALBA, Anne BARBET à Sandrine HIRSCHINGER.

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 24-190926-CUL-

**POLITIQUE TARIFAIRE :
ACTION CULTURELLE EVENEMENTIELLE**

Mme MÉDARD Expose :

Vu la régie de recettes et d'avances des événementiels culturels créée le 9 mars 2018,
Vu le programme d'actions culturelles 2019,

Il convient au vu des deux actions à venir de définir la grille tarifaire qui s'appliquera à la régie d'avances et de recettes des événementiels culturels existante :

- La première concerne « Le Fort en fête », les 28 et 29 septembre prochains,
- La seconde s'inscrit dans le cadre de la thématique retenue en 2019 en matière de programmation thématique événementielle de spectacle vivant : la culture occitane, en lien également avec l'École de Musique Intercommunale du Haut-Béarn, ainsi que la 3^{ème} période de programmation de la Villa Bedat – centre d'art et de cultures, dédiée aux contes et légendes locales, et enfin le soutien aux acteurs culturels locaux (partenariat avec Vath d'Aspa). Il s'agira d'un spectacle proposé le 30 novembre 2019 à l'Espace Jéliote.

Voici la grille tarifaire proposée :

	18 ans et +	- de 18 ans	Donnant droit à un livret- découverte et animations thématiques
EVENEMENTIEL « FORT DU PORTALET »			
Visites guidées théâtralisées	10 €	gratuit	
Visites thématiques			3 €
Concert	15 €	8 €	
Escape Game	10 € / personne à partir de 12 ans		
TRAILHARES			
Spectacle	10 €	5 €	

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les tarifs tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour permettre la commercialisation desdites prestations, dans le cadre de la régie existante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019